

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2021

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2021

TABLE DES MATIÈRES

Avis au lecteur	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

AVIS AU LECTEUR

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2021, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des états financiers, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.

Ménard Nadeau CPA Inc.

1

Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 22 septembre 2021

¹ Par Danielle Nadeau, CPA, CA

FONDATION DROIT AU TALENT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS		
Subventions	5 000 \$	4 000 \$
Concert pour l'avenir	4 000	14 468
Dons	17 982	259
Activités de financement - Autres	1 687	7 249
Intérêts	20	19
Autres revenus	<u>205</u>	<u>750</u>
	<u>28 894</u>	<u>26 745</u>
CHARGES		
Soutien au programme de formation musicale	17 671	4 128
Assurances	890	265
Concert pour l'avenir	509	1 240
Honoraires professionnels	994	1 064
Activités de financement - Autres	1 075	1 723
Publicité et promotion	1 096	728
Frais d'entretien et réparations	299	-
Fournitures de bureau	565	728
Site Web	5 321	-
Hébergement du site Web	708	-
Frais bancaires	<u>37</u>	<u>42</u>
	<u>29 165</u>	<u>9 918</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(271) \$</u></u>	<u><u>16 827 \$</u></u>

FONDATION DROIT AU TALENT**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
SOLDE AU DÉBUT	125 941 \$	109 114 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(271)</u>	<u>16 827</u>
SOLDE À LA FIN	<u>125 670 \$</u>	<u>125 941 \$</u>

FONDATION DROIT AU TALENT

BILAN

30 JUIN 2021

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	129 569 \$	125 747 \$
Débiteurs (note 3)	<u>6 718</u>	<u>769</u>
	<u><u>136 287</u></u> \$	<u><u>126 516</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	10 617 \$	575 \$
ACTIF NET		
SURPLUS	<u>125 670</u>	<u>125 941</u>
	<u><u>136 287</u></u> \$	<u><u>126 516</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

FONDATION DROIT AU TALENT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(271) \$</u>	<u>16 827 \$</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(5 949)	14 823
Frais payés d'avance	-	1 340
Créditeurs	<u>10 042</u>	<u>(7 973)</u>
	<u>4 093</u>	<u>8 190</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	3 822	25 017
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>125 747</u>	<u>100 730</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>129 569</u> \$</u>	<u><u>125 747</u> \$</u>

FONDATION DROIT AU TALENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

(non audité - voir Avis au lecteur)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir le Programme Arts-Études de la Commission scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la « Fondation Droit au Talent » peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Le coût des immobilisations détenues par la fondation est de 170 147 \$ au 30 juin 2021 (149 641 \$ en 2020). Les immobilisations corporelles sont composées d'instruments de musique mis à la disposition des élèves participants au programme et de divers équipements utiles à l'enseignement de la musique. Le site Web est considéré comme immobilisations incorporelles.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Instruments de musique	157 086 \$	149 641 \$
Autres équipements	7 740	-
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Site Web	<u>5 321</u>	<u>-</u>
	<u>170 147 \$</u>	<u>149 641 \$</u>

Soutien au programme de formation musicale

La fondation verse annuellement une somme à la Commission Scolaire de Laval à titre de soutien au programme de formation musicale.

Depuis 2018, la Commission Scolaire de Laval a demandé à la fondation de faire sa contribution sous forme d'achat d'instruments et d'accessoires pour l'enseignement de la musique.

FONDATION DROIT AU TALENT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2021**

(non audité - voir Avis au lecteur)

3. DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Autres à recevoir	5 000 \$	425 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>1 718</u>	<u>344</u>
	<u>6 718</u> \$	<u>769</u> \$